



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 mars 2025 – 13h30

Membres présents : Mesdames FOURNILLON Rose-France, STERIN Marie-Pascale, JAMBON Suzanne, GIROUX Aude, SCHWARTZMANN Anne-Marie, THOLANCE Valérie, Messieurs BOUQUIER Stéphane, MAGNARD Daniel, PONCHON Christophe, NICOLAS Christian, ROYOLE-DEGIEUX Guy

Absents excusés : Madame GIROUX Aude (Procuration à Madame JAMBON Suzanne), Monsieur PONCHON Christophe (Procuration à Madame STERIN Marie-Pascale)

Absent non excusé : Monsieur MAGNARD Daniel

Nombre de membres en exercice	:	11
Nombre de membres présents	:	8
Nombre de membres votants	:	10

Madame Rose-France FOURNILLON, Présidente, ouvre la séance à 13h30.

Adoption du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025 :

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025 est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

S'en suit la présentation des délibérations soumises au vote des membres du Conseil d'Administration.

DELIBERATIONS

1. Compte de gestion 2024 Budget principal

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes à l'ordonnateur, et que le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Primitif Principal de l'exercice 2024 et les décisions modificatives s'y rattachant ;

Vu le Compte de gestion 2024 remis par Madame la Chef du Service de Gestion Comptable de Caluire ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE
A l'unanimité des votants**

De déclarer que le Compte de gestion pour le Budget Principal dressé en 2024 par Madame la Chef du Service de Gestion Comptable de Caluire n'appelle ni observation, ni réserve.

2. Compte de gestion 2024 Budget annexe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Primitif annexe du Centre Communal d'Action Sociale, relatif à la Résidence Autonomie « La Bretonnière » de l'exercice 2024 et les décisions modificatives s'y rattachant,

Vu le Compte de gestion du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale, relatif à la Résidence Autonomie « La Bretonnière » 2024 remis par Madame la Chef du Service de Gestion Comptable de Caluire ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale, relatif à la Résidence Autonomie « La Bretonnière » de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE
A l'unanimité des votants**

De déclarer que le Compte de gestion pour le budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale, relatif à la Résidence Autonomie « La Bretonnière » dressé en 2024 par Madame la Chef du Service de Gestion Comptable de Caluire n'appelle ni observation, ni réserve.

3. Compte administratif 2024 Budget principal

Madame la Vice-Présidente procède à une présentation du compte administratif 2024 du budget principal du CCAS, pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Fonctionnement :

Le constat est fait d'une baisse des dépenses entre le CA 2023 et le CA 2024, à hauteur de 5,7 %. Le total des dépenses au titre de 2024 est de 340,0 K€.

Le poste de dépenses qui diminue le plus (-32,6%) est celui relatif à la subvention d'équilibre versée à la résidence autonomie, celle-ci s'élevant à 73,8 K€ en 2024. Madame la Vice-Présidente rappelle que cette baisse est la conséquence directe du reversement par Lyon Métropole Habitat à la Bretonnière des sommes indûment versées pendant plusieurs années, alors même que LMH avait renégozié ses prêts bancaires sans en informer le CCAS.

Les autres dépenses constatées à la baisse sont les suivantes :

- Les frais de transports : -29,1%. Il s'agit essentiellement des coûts liés au transport du voyage seniors. En 2024, le voyage s'est déroulé dans le Cantal et le transport était moins onéreux.
- Les subventions aux associations : -11,2%. Les subventions accordées en 2024 étaient en recul par rapport à 2023, le CCAS ayant été moins sollicité.

D'autres dépenses ont en revanche augmenté entre le CA 2023 et le CA 2024 :

- Les frais de réception : +23,8%. Les frais liés à l'organisation du repas seniors constituent l'essentiel des dépenses.
- Le coût lié à la mise en œuvre de la Navette : +21,6%. Comme évoqué lors du DOB, l'agent en charge de cette mission a été en arrêt de travail pendant plusieurs semaines et il a fallu procéder à son remplacement.
- Les aides facultatives : +17,1%. Comme évoqué lors de la dernière session du Conseil d'Administration, davantage de personnes en difficulté ont sollicité le CCAS pour obtenir une aide.
- Les prestations de services : +16,8%. Les prestations de services permettent de financer les actions de prévention du CCAS, notamment en direction des seniors. Les frais liés au voyage seniors sont une composante importante de ce poste de dépenses, mais sont compensés par des recettes équivalentes.

Madame la Vice-Présidente détaille ensuite les recettes de fonctionnement, en précisant que :

- Les recettes liées aux services facturés aux usagers sont en hausse de 8,3%.
- Le résultat de fonctionnement reporté continue de diminuer : -46,3%.
- La subvention accordée par la ville au CCAS est relativement stable (-1,5%), s'élevant à 292,0 K€.
- Les recettes provenant des autres organismes ont diminué de 54,6% en 2024. En 2023, il y avait eu un rattrapage de la CARSAT relatif à une subvention de 2022.

Investissements :

Madame la Vice-Présidente précise le montant des investissements courants réalisés en 2024, ceux-ci s'élevant à 1 562,90 €, constitués par l'achat de mobilier pour la salle d'activités des 4 saisons.

Compte tenu du résultat antérieur reporté et des restes à réaliser (en dépenses et en recettes), la synthèse du Compte administratif 2024 se présente ainsi :

		Dépenses	Recettes	Ecart R -D
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Fonctionnement	339 997,49	329 421,93	-10 575,56
	Investissement	1 562,90	4 182,23	2 619,33
		341 560,39	333 604,16	-7 956,23
Reports N-1	Fonctionnement		26 443,41	26 443,41
	Investissement		73 304,65	73 304,65
TOTAL réalisations + reports	Fonctionnement	339 997,49	355 865,34	15 867,85
	Investissement	1 562,90	77 486,88	75 923,98
		341 560,39	433 352,22	91 791,83
Restes à réaliser				
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Fonctionnement	339 997,49	355 865,34	15 867,85
	Investissement	1 562,90	77 486,88	75 923,98
		341 560,39	433 352,22	91 791,83

Considérant que Madame la Présidente du CCAS a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2024 ;

Considérant que le Conseil d'Administration, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif 2024, a procédé à l'élection d'un autre président de séance en application de l'article L.2121-14 du CGCT ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

**Réuni sous la Présidence de Monsieur BOUQUIER Stéphane,
délibérant sur le Compte Administratif 2024 dressé par
Madame Rose-France FOURNILLON, Présidente,**

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des votants

1°/ De donner acte de la présentation du Compte Administratif 2024 du budget principal ;

2°/ De constater l'identité de valeur avec les indications portées au Compte de Gestion 2024, les données de bilan d'entrées et de sorties, les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ D'arrêter les résultats de l'exercice à – 7 956,23 €, de clôture à 91 791,83 € et du disponible global après les reports à 91 791,83 €.

4. Compte administratif 2024 Budget annexe

Madame la Vice-Présidente procède à une présentation du compte administratif 2024 du budget annexe La Bretonnière, pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Fonctionnement :

L'année 2024 a été marquée par une augmentation des dépenses :

- Les dépenses afférentes au personnel : +4,9%.
- Les dépenses d'électricité : ces dépenses avaient bondi de +102.7% en 2023 et ont encore augmenté de 35,9% en 2024.

En revanche, la redevance versée au propriétaire Lyon Métropole Habitat a diminué en 2024, passant de 87,1 K€ en 2023 à 74,7 K€. La renégociation bancaire de ses prêts par LMH a entraîné de fait une réduction des mensualités de remboursement, impactant directement la redevance que la Bretonnière lui verse. Les effets ne se font sentir qu'en 2024, car LMH avait oublié de reporter cette réduction sur la redevance de la Bretonnière.

Madame la Vice-Présidente précise que :

- Les recettes liées aux usagers ont augmenté, passant de 385,9 K€ à 403,3 K€, grâce à une amélioration des taux d'occupation : 91,97% pour les chambres, 99,32% pour les studios et 78,69% pour l'hébergement temporaire.
- Le forfait soin versé par l'ARS a diminué de 24,2%, sachant qu'en 2023 une diminution du même ordre avait dû être absorbée.
- Le forfait autonomie versé par la Métropole a quant à lui légèrement augmenté (+6,6%). Mais le critère lié au nombre de résidents pénalise toujours la Bretonnière.
- Les recettes « autres » ont beaucoup augmenté à la suite du versement effectué par LMH à hauteur de 92,3 K€.

Par conséquent, le CA 2024 fait apparaître une progression de 10,8% par rapport au CA 2023.

Investissements :

Madame la Vice-Présidente détaille le montant des investissements courants réalisés en 2024, ceux-ci s'élevant à 16 819,79€.

Monsieur ROYOL-DEGIEUX demande si la dépense liée à la réalisation des kitchenettes dans les chambres apparaîtra dans les investissements 2025.

Madame la Présidente lui explique que ces dépenses sont à la charge du propriétaire, à savoir LMH.

Compte tenu du résultat antérieur reporté et des restes à réaliser (en dépenses et en recettes), la synthèse du Compte administratif 2024 se présente ainsi :

		Dépenses	Recettes	Ecart R -D
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	Fonctionnement	652 561,21	652 561,21	0,00
	Investissement	16 819,79	11 914,41	-4 905,38
		669 381,00	664 475,62	-4 905,38
Reports N-1	Investissement	-	20 529,72	20 529,72
TOTAL réalisations + reports	Fonctionnement	652 561,21	652 561,21	0,00
	Investissement	16 819,79	32 444,13	15 624,34
	-	669 381,00	685 005,34	15 624,34
Restes à réaliser	Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Fonctionnement	652 561,21	652 561,21	0,00
	Investissement	16 819,79	32 444,13	15 624,34
	-	669 381,00	685 005,34	15 624,34

Considérant que Madame la Présidente du CCAS a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2024,

Considérant que le Conseil d'Administration, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif 2024, a procédé à l'élection d'un autre président de séance en application de l'article L.2121-14 du CGCT,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Réuni sous la Présidence de Monsieur BOUQUIER Stéphane,
délibérant sur le Compte Administratif 2024 dressé par
Madame Rose-France FOURNILLON, Présidente,**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE
A l'unanimité des votants**

1°/ De donner acte de la présentation du Compte Administratif 2024 du Budget annexe La Bretonnière ;

2°/ De constater l'identité de valeur avec les indications portées au Compte de Gestion 2024, les données de bilan d'entrées et de sorties, les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ D'arrêter les résultats de l'exercice à – 4 905.38 €, de clôture à 15 624.34 € et du disponible global après les reports à 15 624.34 €.

5. Budget Primitif 2025 CCAS

Madame la Vice-Présidente procède à une présentation du budget principal primitif pour 2025, pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Fonctionnement :

Pour 2025, les recettes totales s'élèvent à 418,6 K€, comprenant une subvention municipale à hauteur de 360,0 K€, soit une hausse de 23,3% par rapport au CA 2024. Madame la Vice-Présidente rappelle l'impact positif sur le budget 2024 du reversement de 92,3 K€ effectué par LMH.

Le résultat de fonctionnement reporté est prévu en baisse de 40,0% et les recettes liées aux usagers en hausse (12,9%).

Madame la Vice-Présidente précise aussi que la Métropole de Lyon a décidé de conserver un financement des CCAS pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ; par ailleurs, les recettes attendues de la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie sont également plus élevées.

Les dépenses pour 2025 connaissent une augmentation sur différents postes, par rapport au CA 2024, soit + 23,1% au global :

- La subvention d'équilibre accordée à la Bretonnière (+104,0%).
- Les frais de transport essentiellement liés au voyage « seniors » (+60,0%) mais compensés par des recettes « usagers ».

- Les subventions aux associations (+14,0%).
- Les prestations de services (+10,9%).

En revanche, des baisses sont prévues sur les postes suivants :

- Le financement de la Navette (-6,6%).
- Les frais de réception (-2,4%).
- Les dépenses de personnel (-2,0%).

Investissements :

Madame la Vice-Présidente détaille le montant des investissements courants prévus en 2025, ceux-ci s'élevant à 3 850 €.

Le budget principal primitif est ainsi synthétisé :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	418 611,00	402 743,15
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté		15 867,85
Total de la section de fonctionnement	418 611,00	418 611,00
Investissement		
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	81 558,98	5 635,00
Excédents de fonctionnement capitalisés		
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution d'investissement reporté		75 923,98
Total de la section d'investissement	81 558,98	81 558,98
TOTAL DU BUDGET	500 169,98	500 169,98

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil d'Administration de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas de l'utilisation de cette délégation (ce qui n'a pas été le cas en 2024), la Présidente informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Où l'exposé de la Vice-Présidente
Après en avoir délibéré,

DECIDE
A l'unanimité des votants

1°/ D'adopter le Budget Principal Primitif 2025 arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme 500 169,98 €.

2°/ D'autoriser la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget, tant en investissement qu'en fonctionnement, à procéder à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

6. Décision modificative n°1 Budget annexe

Madame la Vice-Présidente précise que sont attendues des subventions à hauteur de 16,0 K€ et 6,2 K€ dans le cadre du programme ESMS numérique dans lequel est engagée la Bretonnière. Les dépenses correspondantes sont à prévoir, notamment les frais de formation, l'achat de matériel et les licences.

Par ailleurs l'excédent d'investissement reporté est également affecté en dépenses.

Suite à l'adoption du budget primitif 2025 par la délibération n° 54CCAS-DL2024 le 24 octobre 2024, Madame La Présidente propose la décision modificative n° 1 ci-dessous :

Dépenses de Fonctionnement		
Nature	Libellé du compte	Montant
61568	Autres maintenances	1 300,00
6184	Concours divers (cotisations...)	14 700,00
Chapitre 016 : Charges afférentes à la structure		16 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		16 000,00

Recettes de Fonctionnement		
Nature	Libellé du compte	Montant
7488	Autres subventions	16 000,00
Chapitre 018 : Autres produits relatifs à l'exploitation		16 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		16 000,00

Dépenses d'Investissement		
Nature	Libellé du compte	Montant
205	Concessions, licences, logiciels	6 000,00
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles		6 000,00
2183	Matériel informatique	3 000,00
2184	Mobilier	1 000,00
2188	Autres immobilisation corporelles	5 000,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles		9 000,00
003	Excédent prévisionnel d'investissement	6 824,34
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		21 824,34

Recettes d'investissement		
Nature	Libellé du compte	Montant
13188	Autres subv équipement transférable	6 200,00
Chapitre 13 : Subventions d'investissement		6 200,00
001	Excédent d'investissement reporté	15 624,34
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		21 824,34

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé de la Vice-Présidente

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des votants

1°/ D'approuver la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

7. Attribution de subventions aux associations

Après examen des demandes formulées par diverses associations locales et autres groupements d'intérêt général, Madame la Présidente invite le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à délibérer sur l'attribution et la répartition des subventions au titre de l'exercice 2025 pour un montant total de 13 000 €.

Madame la Vice-Présidente prend la parole pour présenter les demandes de subvention formulées par les différentes associations.

Au titre du fonctionnement général des associations répondant à un besoin local, les propositions d'attribution de subventions sont :

ASSOCIATIONS	CA 2024	BP 2025
• ABRAHAM	700 €	500 €
• ADAPEI 69	400 €	/
• ADIHAM	200 €	/
• ADMR	6 000 €	6 300 €
• AMICALE MUNICIPALE DU PERSONNEL	400 €	400 €
• ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG DE DARDILLY	300 €	300 €
• ASSOCIATION DES FAMILLES	1 000 €	1 000 €
• BANQUE ALIMENTAIRE DU RHONE	500 €	800 €
• DARDI'SEL	500 €	/
• FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT RHONE	700 €	/
• RESTAURANTS DU CŒUR	2 000 €	2 000 €
• SECOURS CATHOLIQUE	500 €	700 €
• UNAFAM	400 €	500 €
• TIERS LIEU LA BUTINERIE	/	500 €
TOTAL	13 600 €	13 000 €

Monsieur ROYOLE-DEGIEUX demande pourquoi des subventions sont attribuées à la Banque alimentaire du Rhône et aux Restos du Cœur.

Madame la Présidente explique que leurs actions bénéficient aux habitants de la commune.

Madame DIF, directrice du CCAS, précise que le CCAS oriente régulièrement des habitants vers les Restos du Cœur, car l'aide alimentaire du CCAS doit rester exceptionnelle ; de fait, elle ne convient pas aux personnes dont la situation est dégradée sur le long terme, ce qui est de plus en plus souvent le cas. Par ailleurs, la Banque alimentaire du Rhône intervient sur Dardilly et approvisionne le Foyer Notre Dame des Sans Abris. Confrontées à des baisses de dons significatives, ces deux structures doivent acheter la nourriture en complément, et ceci a un coût.

Madame la Présidente propose de passer au vote.

Les membres du Conseil d'Administration appartenant à une des associations visées par la délibération ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé de la Vice-Présidente

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A 8 voix pour et 2 abstentions

1/ D'affecter les subventions suivantes aux associations et aux groupements d'intérêt général :

ASSOCIATIONS	BP 2025
• ABRAHAM	500 €
• ADMR	6 300 €
• AMICALE MUNICIPALE DU PERSONNEL	400 €
• ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG DE DARDILLY	300 €
• ASSOCIATION DES FAMILLES	1 000 €
• BANQUE ALIMENTAIRE DU RHONE	800 €
• RESTAURANTS DU CŒUR	2 000 €
• SECOURS CATHOLIQUE	700 €
• UNAFAM	500 €
• TIERS LIEU LA BUTINERIE	500 €
TOTAL	13 000 €

2/ Que les crédits correspondants seront prélevés au budget de l'exercice en cours sur le compte 65748.

8. Subvention à l'Amicale Municipale – La Bretonnière

Madame la Présidente invite le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à délibérer sur le versement d'une subvention attribuée à l'amicale municipale pour le personnel de la Bretonnière au titre de l'exercice 2025, pour un montant annuel de 820 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé de la Vice-Présidente

Après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des votants

1/ D'affecter la subvention suivante à l'amicale municipale de Dardilly, comme prévu au BP 2025.

NOM DE L'ASSOCIATION	CA 2024	BP 2025
AMICALE MUNICIPALE	820,00	820,00

2/ Que les crédits correspondants seront prélevés au budget de l'exercice en cours.

9. Tarification du séjour et du transport dans le cadre du dispositif « seniors en vacances »

Madame la Vice-Présidente présente le dispositif « seniors en vacances » mis en œuvre chaque année par le CCAS en partenariat avec l'ANCV. Ce programme a pour vocation de rompre l'isolement des personnes âgées de 60 ans et plus, et de créer du lien social, en offrant la possibilité de profiter de séjours à tarifs préférentiels.

Le séjour programmé se déroulera du **8 au 15 juin 2025 à Gruissan (département de l'Aude)** dans un hôtel/résidence en pension complète.

Le nombre de participants est estimé à 33 personnes et une accompagnatrice.

Les participants ont la possibilité de bénéficier de tarifs avantageux sur un séjour organisé par un prestataire affilié à l'ANCV, sous conditions de ressources.

Les participants ont la possibilité de bénéficier de tarifs avantageux sur un séjour organisé par un prestataire affilié à l'ANCV, sous conditions de ressources.

PRESTATIONS	PRIX UNITAIRE
Séjour 8 jours / 7 Nuits – excursions incluses –	484.00
Participation ANCV (sous conditions de ressources)	-212.00
Supplément chambre individuelle	90.00
Taxe de séjour	8.05
Assurance annulation	17.70

En parallèle, le CCAS a fait le choix d'organiser un système de transport collectif, lequel bénéficie d'une participation financière de la CARSAT Rhône-Alpes à hauteur de 2 000 € ; le solde est financé par les participants.

En outre, considérant que régulièrement, des personnes extérieures à la commune bénéficient de ce service, il convient de proposer la tarification suivante pour le transport collectif :

Dardillois bénéficiaire de la participation ANCV	50 €
Dardillois non bénéficiaire de la participation ANCV	75 €
Participant hors Dardilly	90 €

Les modalités de paiement des frais liés à ce séjour sont établies comme suit :

- Chaque participant effectuera son propre règlement auprès du Trésor public, à réception de la facture et de l'avis des sommes à payer ;
- In fine, le CCAS effectuera le versement global aux différents prestataires.

Madame la Présidente soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration les tarifications ci-dessus pour le séjour « seniors en vacances » dans le cadre du dispositif mis en place par l'ANCV.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oui l'exposé de la Vice-Présidente
Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des votants

1/ D'approuver les tarifications liées au dispositif « seniors en vacances » en partenariat avec l'ANCV ;

PRESTATIONS HEBERGEMENT	PRIX UNITAIRE
Séjour 8 jours / 7 Nuits – excursions incluses	484.00
Participation ANCV (sous conditions de ressources)	-212.00
Supplément chambre individuelle	90.00
Taxe de séjour	8.05
Assurance annulation	17.70

TRANSPORT	COUT UNITAIRE
Dardillois bénéficiaire de la participation ANCV	50 €
Dardillois non bénéficiaire de la participation ANCV	75 €
Participant hors Dardilly	90 €

2/ D'approuver les modalités de règlement telles que présentées ;

3/ Que les recettes correspondantes seront imputées au budget de l'exercice en cours sur le compte 7088, et que les crédits correspondants seront prélevés au budget de l'exercice en cours sur le compte 6042 et le compte 6247.

10. Avenant à la convention entre le CCAS et la Société Publique Relation Usagers (TCL), dans le cadre de l'utilisation du site de « vente à distance pour les professionnels »

En 2018, le CCAS de Dardilly a conventionné avec KEOLIS Lyon, s'ouvrant ainsi une habilitation à utiliser le site de vente à distance pour les professionnels.

Dès lors, les agents du CCAS peuvent utiliser un terminal point de vente sur poste tiers, permettant notamment de faire une demande d'ouverture de droits (tarification sociale et solidaire), recharger des titres de transport, commander une carte et faire le suivi des opérations.

La convention signée en 2018, a fait l'objet d'un renouvellement par avenant jusqu'au 31 décembre 2024, en vertu de la délibération n° 64CCAS-DL2022 du 15 décembre 2022. Il est donc proposé une prolongation de la durée de la convention pour une durée d'un an, renouvelable tacitement trois fois pour la même durée, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2025, a été créée par le SYTRAL et la Métropole de Lyon, la Société Publique Locale Relation Usagers (SPLRU). Cette structure vise à homogénéiser l'information aux voyageurs et la distribution des titres de transport, ainsi qu'à offrir des conseils en mobilité personnalisés, l'objectif étant de faciliter le quotidien des usagers en créant un guichet unique des mobilités.

La convention signée avec Keolis Lyon est donc transférée de plein droit à la Société Publique Locale Relation Usagers, qui en assumera l'intégralité des droits et obligations.

Madame la Présidente demande au Conseil d'Administration de l'autoriser à signer l'avenant à la convention entre la Société Publique Locale Relation Usagers et le CCAS de Dardilly.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé de la Vice-Présidente

Après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des votants

1/ D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention entre le CCAS de Dardilly et Société Publique Locale Relation Usagers.

11. Demande de subvention à la CARSAT en vue du remplacement du dispositif d'appel-malade – La Bretonnière

Considérant la nécessité de moderniser le système d'appel-malade en place au sein de la résidence autonomie La Bretonnière, afin d'améliorer la sécurité et le confort des résidents ;

Considérant le coût du projet s'élevant à 8 108,72 € TTC, avec une participation demandée à la CARSAT Rhône-Alpes pour 50 % du coût total ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé de la Vice-Présidente

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des votants

1°/ D'autoriser Madame la Présidente à déposer une demande de subvention auprès de la CARSAT Rhône-Alpes pour co-financer le remplacement du dispositif de l'appel malade ;

2°/ D'approuver le plan de financement du projet, soit un coût total de 8 108,72 € TTC, financé à 50 % par la CARSAT Rhône-Alpes et à 50 % par l'établissement ;

3°/ D'autoriser Madame la Présidente à percevoir la subvention accordée par la CARSAT Rhône-Alpes au bénéfice de la Résidence autonomie La Bretonnière en vue du remplacement du dispositif de l'appel malade.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Point sur la mise en place des kitchenettes à la Bretonnière :

Madame la Vice-Présidente précise qu'actuellement une chambre est équipée et le résident qui l'occupe est satisfait. Elle ajoute que les résidents concernés par ce projet d'aménagement ont été consultés, et il s'avère que la grande majorité s'oppose à cette installation.

Le CVS a été réuni pour réfléchir sur le sujet. Il a été décidé par ses membres de rédiger un courrier à l'attention du Vice-Président de la Métropole, Monsieur Blanchard. Dans ce courrier, le CVS reprend les arguments des résidents et formule des propositions alternatives, notamment la possibilité d'installer les kitchenettes au départ de chaque résident.

Monsieur ROYOLE-DEGIEUX indique être allé voir sur place la chambre qui est équipée, et indique soutenir la position des résidents majoritaires.

Madame THOLANCE indique que les kitchenettes peuvent répondre à un besoin légitime pour certains résidents d'avoir une forme d'autonomie et d'intimité. En revanche, chacun devrait pouvoir avoir le choix.

Madame la Présidente précise qu'elle a appuyé le courrier auprès du Vice-Président et qu'une réponse de sa part est encore en attente.

2. Les actions du trimestre

Madame la Vice-Présidente reprend la parole pour dresser le bilan des 1ères actions mises en place en ce début d'année 2025 :

Café seniors « Nos émotions, amies ou ennemies » 41 participants	21 janvier
Atelier « A la découverte de Lyon et de ses traditions » 25 participants	14 février
Atelier « L'importance des protéines dans l'alimentation » 15 participants	13 mars

3. Les prochains RV :

Madame la Vice-Présidente présente ensuite les actions à venir :

Café seniors « La transmission de patrimoine » 20 participants (complet)	31 mars Salle des 4 saisons
Repas Seniors 230 participants (complet)	28 mars Aqueduc
Collecte des encombrants (inscriptions en cours)	17 avril
Atelier « Le sucre, 1^{er} carburant du corps » 25 participants	4 juin 2025
Voyage Seniors à Gruissan 33 participants	Du 8 au 15 juin 2025

CALENDRIER DES PROCHAINS CONSEILS D'ADMINISTRATION

- Jeudi **15/05** à 13h30
- Jeudi **3/07** à 13h30

Madame la Présidente remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

La séance est levée à 14h50.

→ Procès-Verbal adopté par 9 voix pour lors du CA du 15 mai 2025.

Rose-France FOURNILLON
Présidente du CCAS

